

Histo-Généalogie



Les fours à faire cuire le pain (2/3)

Le JDM précédent nous a appris que faire cuire le pain sous l'ancien régime, était un monopole seigneurial mais qu'à partir de 1719 les habitants de la Carole n'y ont plus été soumis. Les autres Mossétans, ceux du village, de Brèzes et des écarts, devaient passer par le four de d'**Aguilar**. Cette situation n'aurait dû prendre fin qu'avec la Révolution : en effet, en 1793, la banalité des moulins et des fours est abolie en France.

Mais à Mosset, les propriétaires les plus aisés n'ont pas attendu la prise de la Bastille pour délaisser le four commun. Alors qu'en bas, à La Carole, on peut faire cuire son pain à sa guise, l'obligation de le faire faire exclusivement au four du *Carrer de las Sabateras* était devenue, pour certains, insupportable.

La rébellion du 16 décembre 1737¹

Au XVII^e et au XVIII^e siècle le partage du pouvoir administratif et judiciaire entre seigneur local et l'État Royal va évoluer peu à peu à l'avantage du second ; à Mosset au détriment du **Marquis d'Aguilar** - seigneur et justicier de la baronnie - qui habite à Perpignan et en faveur du Viguier de Conflent et Capcir qui est à Prades. Le seigneur garde, bien entendu, sa puissance économique. Il est propriétaire de la forêt et de nombreuses exploitations agricoles, il est riche industriel avec toutes les forges et tous les moulins et il est aussi un important commerçant avec les banalités. En 1789 le **Marquis d'Aguilar** est la deuxième fortune du Roussillon derrière son beau frère **Joseph d'Oms de Tord de Calvo** (1722-1807).

Le pouvoir de dire Non va s'exprimer à Mosset. Conscients du déclin du pouvoir local représenté sur place par le batlle **Pierre Corcinos** (1689-1745), une poignée d'habitants, parmi les plus instruits et les plus aisés, vont mettre la force seigneuriale à l'épreuve.

Les fours clandestins

Ils ont fait construire des fours à pain clandestins et donc cachés dans leurs maisons ou donnant sur un pâtis intérieur. Contrairement à ceux que l'on met aujourd'hui en valeur sur les façades, tout est alors conçu pour qu'ils ne soient pas visibles de la rue. Ils n'ont rien de commun avec les fours du XIX^e et du début du XX^e siècle, dont certains sont encore visibles de nos jours et qui eux, à contrario, trouvent leur place sur l'espace public, véritables signes extérieurs de richesse, d'autant plus remarqués qu'ils sont bien ronds et aussi bedonnants que leurs propriétaires d'alors.

Si d'Aguilar à Perpignan, à une journée à cheval de

Mosset, ne peut imaginer l'existence de fours privés, ses représentants locaux, par contre, ne restent pas longtemps dans l'ignorance. Les proches du propriétaire, sa famille, ses parents, ses employés, les maçons le savent ; de toute façon à Mosset, la discrétion n'est pas un point fort : on se plait à montrer que l'on sait avant les autres, les scoops sont permanents, les secrets ne le restent pas...

Galceran Faure (1680-1763) dit "Pisa" se rendant à Perpignan en novembre 1737 est rejoint par le maçon Joseph Verges (1707) de Prades, juste après le pont de Marquixanes. Il va chercher du travail. Galceran s'en étonne ouvertement : "Je ne te comprends pas! Il y a de la besogne et du travail à Mosset pour construire des fours et ensuite pour les démolir!"

Officiellement, la dénonciation, volontaire ou inconsciente, est venue d'ailleurs. **François Bori** (1677), propriétaire de Molitg mais résidant à Campôme, qui, se trouvant pour affaires à Mosset où il possède quelques terres, "entendit quelques particuliers qui tenaient des discours, au sujet de la démolition [des fours] et disaient que si le dit **Bordes** venait pour la faire faire, on lui jouerait quelques pièges et même quelques attentats pernicieux sur sa personne."

Bordes (1688-1756), prénommé **Onofre**, notaire à Prades est le procureur du marquis **d'Aguilar**. A ce titre il en est le défenseur des intérêts et des privilèges. Il a été informé par **François Bori** qui lui conseille, "lorsque le marquis d'**Aguilar** voudra faire démolir les fours, de prendre des gardes et de ne pas y aller sans compagnie."

La fin des fours clandestins?

En effet, le lundi 16 décembre 1737 à 9 heures du matin, le sous-batlle **Isidore Pineu** (1695-1766), juste après la messe du matin - probablement la deuxième puisque la première destinée aux bergers avait lieu à 6 heures -

voit déboucher sur la *Plaça de Dalt* une petite troupe venant de Prades. Elle est menée par **Onofre Bordes** qui s'est fait accompagner de l'huissier **Joseph Sarda**. Ils sont là pour faire procéder à la démolition des fours à faire le pain nouvellement construits chez des particuliers, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre dernier émise par des juges de la juridiction de la baronnie de Mosset, ordonnance rendue à la réquisition de Monsieur le procureur fiscal. La sécurité de ces personnes est assurée par **Charles Lagarde** de la maréchaussée générale de la province du Roussillon et par quatre cavaliers de la brigade, "*portant leurs bandoulières et leurs armes*." Sans oublier le maçon **Joseph Verges**,

muni de son marteau, qui doit exécuter la besogne. Au total 8 personnes.

Ils mettent pied à terre. A la demande du batlle, **Izidore Pineu** conduit leurs chevaux à *la Cavalleria du* château, pour les faire accommoder.

Bordes en tête, qui porte son épée, le groupe se rend chez le batlle **Pierre Corcinos** (1689-1745). Il habite à trente pas de la place en direction de la *Capalleta*. Ils traversent la place, se frayant difficilement un chemin dans un assez dense attroupement de

Mossétans mais en ne bousculant personne. Ils passent

sous la porte de *Notre Dame*, s'engagent dans le *Carrer de la Font de las Senyoras* et entrent chez **Corcinos** qui habite la maison de l'actuel numéro 9.

Le notaire **Onofre Bordes** connaît bien le petit monde des notables du lieu, de ses propriétaires assez aisés pour se payer des fours particuliers. Il les connaît dans tout ce qu'ils ont de plus secret et de plus intime.. Ils sont ses clients pour régler les actes essentiels de la vie, de générations en générations, aussi bien leurs problèmes financiers, dettes à payer ou créances à honorer, que leurs ventes et leurs achats. Mais surtout il sait trouver les arrangements les plus pertinents lors de la rédaction

des contrats de mariages et des partages suc connait ce

partages successoraux. Il connait ce monde de pagesos hautains et impétueux, mais qu'il sait

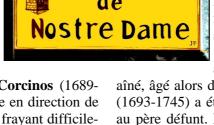
écouter et aider, lorsqu'ils dictent , sains de corps et d'esprit, leurs dernières volontés.

En sortant de sa maison, **Corcinos** portait ostensiblement sa canne, emblème de sa fonction et de son pouvoir

local, à l'image de l'évêque qui lui, par sa crosse, marque son autorité spirituelle. Ils montent les marches de *l'Escaler del Jutge* et, à demie rue, s'arrêtent devant la maison des **Matheu**, actuellement maison du numéro 7, la future "casa del jutge." Sur la porte figure l'épigraphe de 1713 et l'anagramme des **Matheu**. Cette maison était alors appelée maison de l'abbaye de Jau et devait donc au XVII^e siècle faire partie du patrimoine de l'abbaye cistercienne du col. Le groupe est rejoint par les deux sous-batlles, **Izidore Pineu** de retour du château et **Jean Antoine Ribes** (1701->1754). Sur l'ordonnance des juges, les **Matheu** figurent en tête de liste des cinq possesseurs de fours à démolir.

En 1737, la maîtresse de maison est la veuve **Francischa Matheu**, née **Garrigo** (1668-1742). En 1699, l'actuel marquis **Joan d'Aguilar** avait nommé son époux **Galceran Matheu** (1657-1720), batlle de Mosset, fonction qu'il a tenue jusqu'à sa mort. Puis le fils

aîné, âgé alors de 27 ans seulement, **Sébastia Matheu** (1693-1745) a été choisi par le Marquis pour succéder au père défunt. Les deux familles étaient en effet très liées. Le batlle est toujours l'homme de confiance du seigneur et, en ce qui concerne les **Matheu**, les liens



Portal

Escaler

del Jutge



étaient presque familiaux : *Raphaela*, mère du marquis **Jean d'Aguilar**, a été marraine de deux enfants sur neuf de **Francischa** : **Joseph** (1705-1707) et **Marie** (1707) [Voir JDM N°39 de septembre 2004].

2

Les relations de la dernière génération entre les deux familles se sont dégradées : *Raphaela* est décédée il y a presque 20 ans ; le fils **Sébastia** n'a été batlle que deux ans : en 1722 il a cédé la place à **Joseph Prats** (1664-1736) puis un **Corcinos** a pris la suite. Aujourd'hui tous les **Matheu** défendent l'intégrité de leur maison et s'opposent au pouvoir local. Avec guêtres, éperons et gants, l'aîné **Sébastia**

défie d'un air hautain **Onofre Bordes** qu'il veut effaroucher en lui faisant comprendre qu'il est prêt à en découdre.

La foule est partout, tant hommes que femmes, des garçons et des filles, munis de grands et gros bâtons. La fille de **Joseph Ribera** avait un bâton mesurant environ 5 pans². Celui d'une autre fille faisait au moins 6 pans de long selon l'huissier. Le vicaire **Joseph Portell** (1708-1779), qui lui aussi était là, le confisqua. Le compte rendu précise : " Nous avons remarqué qu'il y avait des bâtons plus grands qu'un homme et des femmes qui avaient en leur main de gros tricots³ cachés sous leurs tabliers. Cet attroupement était si nombreux qu'à peine pouvions nous marcher."

Sébastia attend fermement devant la porte à côté de son frère **Domingo Matheu** (1702-1771) alors que leur mère **Francisch**a, elle, se tient en haut, à la fenêtre.

L'épouse de **Sébastia**, **Margarette Matheu** (1702-1766) née **Oliver**, est aussi à la fenêtre mais dans la maison d'en face, dite *la puigmitgane*, Cette maison selon le prêtre **Portell** appartenait au seigneur d'**Aguilar**, actuellement numéro 4 de *l'Escaler del Jutge*.

Le plus excité est **Sébastia**. Il a été rapporté que, le matin du même jour, posté devant le *Portal de Santa Magdelena*, droit et raide sur son cheval, il avait regardé fièrement arriver et passer devant lui la petite troupe venant de Prades. Son frère **Domingo** les avait guettés au-dessus des bains de Molitg et était venu rapidement donner l'alerte. **Rafel Prats** (1703), brassier, qui faisait des fagots dans le bois de la Commu-







Sébastia Matheu 1693-1745

nauté, l'avait vu sur son mulet. Il aurait même sonné la cloche du tocsin s'il n'en avait été empêché par le vicaire **Joseph Portell** frère du "Grand Portell", qui se tenait devant la grille du cimetière de l'église^{4.} Interrogé plus tard, le prêtre déclara que tout cela n'était qu'affabulation!

Devant la dite "Casa del Jutge", autour des autorités locales au complet, batlle et sous batlles, mais aussi les 3 consuls et syndics, la foule nombreuse manifeste quelques signes de nervosité : une centaine de personnes selon **Isidore Pineu.** On remarque aussi le jeune chirurgien **Emmanuel Parès** (1708-1788), qui suit ces évènements avec attention. Il remplacera le batlle **Corcinos** en 1745.

L'huissier, dans son compte rendu, écrira qu'on avait crié:

"Que viennent-ils faire ces gens ? Il faut les assommer!"

On a même entendu dire, à haute voix :

"La voilà la maréchaussée avec le Batlle de Prades qui viennent pour démolir nos fours! Assemblez tout le peuple et sonnez le tocsin pour que tout le monde s'assemble afin de l'empêcher."

Devant la maison des **Matheu**, **Bordes**, "avec beaucoup de douceur, d'un ton fort doux et avec beaucoup de modestie, tenant toujours les ordonnances à la main" demande aux gens de garder un peu le silence. Il annonce :

"Tous ces messieurs sont ici pour donner assistance et main-forte pour l'exécution de ladite ordonnance. Comme les **Matheu**, mère et fils ont un four à faire le pain, qu'ils ont nouvellement fait bâtir en leur maison,"

Il exige d'ouvrir la porte, "faute de quoi il ferait dresser procès-verbal de rébellion."

Il fait publiquement la lecture à haute voix de l'ordonnance du juge afin que tout le monde entende et précise :

"Je tiens en main les 5 copies des réquisitions."

Alors **Sébastia Matheu** lui demande :

"Qui a signé l'ordonnance? Je ne reconnais pas ces ordonnances. Je ne veux obéir qu'aux ordres du Roi! Et d'ajouter: "Si M. le marquis d'Aguilar m'avait écrit une lettre j'aurais d'abord fait démolir de moimême le four qu'avec ma mère nous avons fait bâtir dans notre maison."

Parole malheureuse car **Bordes** sort de sa poche la lettre de d'**Aguilar** du 10 décembre et en fait la lecture : elle exige explicitement de faire démolir, par acte de justice, le four de la maison de **Matheu** et les autres..

Une altercation éclate entre l'exempt **Lagarde** et **Sébastia Matheu**, le premier disant au second qu'il fallait obéir aux décisions des juges de Mosset et le second disant au premier que dans un mois il ne serait plus exempt.

Alors **Sébastia Matheu** "tout en furie et tout transporté de colère" dit à sa mère **Francischa** d'ouvrir la porte de la maison. Elle refuse malgré les suppliques de **Bordes** alors, qu'en face, sa belle fille **Margarette**, tout en faisant remarquer que "la belle mère n'était point la maîtresse" lui crie aussi à grosse voix, de ne pas ouvrir et qu'il ne faut obéir qu'aux ordres du Roi. Simultanément, l'autre fils **Domingo**, main levée, fait des signes à sa mère de ne pas obéir.

La populace était prête à faire main basse sur le chef de la maréchaussée. Selon le rapport de l'huissier, "La population a redoublé ses cris et sa rébellion était prête à faire main basse sur nous disant qu'elle ne voulait obéir aux ordres du juge mais aux ordres du roi."

"Le dit Carriere cavalier de la maréchaussée vit, selon Onofre Bordes, une femme de la populace tirer dessous son tablier un gros tricot³ quelle portait. Il le lui prit de sa main et le jeta d'abord sur le toit de la maison de l'abbaye de Jau."

Bordes faisait semblant de ne rien voir afin de ne pas exciter la sédition."

Constatant cette émotion populaire et cette rébellion, avec la crainte d'un plus grand danger, les représentants de la baronnie ont quitté cet endroit et se sont transportés au devant des maisons des quatre autres propriétaires de four figurant sur la liste, Ils se sont arrêtés successivement :

- chez **François Climens** (<1700->1788) pagès, dit *Milomera*, syndic avec sa femme **Anne Marie**⁵
- chez **Jaume Prats** (1700-1776), syndic et sa femme **Thérèse Soler** de Molitg.
- chez Galceran Faure (<1690-1763) pagès dit *Pisa*.
- chez **Jaume Loiga** (<1712-1770), troisième consul, époux d'**Espérance Montceu.**

Comme ils avaient assisté à la scène devant la maison **Matheu**, ils ne furent pas surpris par les déclarations et injonctions de **Bordes**. Partout la porte était fermée et encouragés par la populace qui avait suivi, les propriétaires refusèrent d'ouvrir.

Impuissants **Bordes** et sa troupe se retirèrent dans la maison de **Corcinos** *au 9 Carrer de la Font de las Senyoras* alors que la foule se rassembla tout près de la *Porte de Notre Dame*.



Le conseil du peuple

"Un moment après, chez le batlle, est entré Joseph Pejau, premier consul, pour faire savoir à Corcinos que le peuple veut tenir conseil et qu'il y est attendu. Le batlle répondit qu'il était occupé pour remplir ses devoirs aux ordres de la justice. Il assisterait ensuite à l'assemblée pourvu qu'elle reste dans le nombre ordinaire."

Le consul revient, accompagné de deux paysans pris comme témoins, et répète que le peuple veut tenir conseil et que si le batlle ne vient pas ils le tiendraient sans lui. La réponse est la même que la précédente.

Ce conseil du peuple s'assemble près de la *Porte de Notre Dame* où est mise une chaise, une table, du papier, une plume et de l'encre. **Emmanuel Pares** secrétaire de la communauté, rédige le procès verbal élaboré par cette assemblée. On peut l'apercevoir de chez **Corcinos** si bien que l'huissier et **Bordes** estimeront que la foule a délibéré ce qui peut caractériser une sédition alors que n'y auraient assisté que les consuls, les syndics, et les cinq propriétaires figurant sur l'ordonnance : "Il ne fut rien proposé et rien déliberé mais il fut seulement dressé le constat du refus du batlle d'assister au conseil auquel il avait été appelé."

Jean Pares A suivre...

Références

- 1 ADPO 2B 1897
- 2 Un pan fait 24,8 cm, le bâton mesure donc presque 1.25 m.
- 3 Traduction du catalan *gantxo* qui veut dire crochet ou broche.
- 4 Plaça San Julia.
- 5 Le four clandestin se trouvait vraisemblablement dans la maison des 15 et 17 *Carrer de las Sabateras* propriété de **Martin Climens** en 1811.